

SOUSSIONS D’AFFICHES/DE COLLOQUES POUR LE CONGRÈS ACTCC 2018  
FOIRE AUX QUESTIONS

**Est-ce que je peux soumettre plus d’une affiche ou d’un colloque?**

Oui, il n’y a pas de limite spécifiée pour le nombre d’affiches ou colloques que vous pouvez soumettre pour considération au le Congrès de l’ACTCC.

**Est-ce que les présentateurs doivent être inscrits au Congrès?**

Oui, si vous présentez une affiche ou êtes un conférencier pour un colloque, vous devez vous inscrire pour le Congrès.

**Puis-je m’inscrire pour juste une journée du Congrès?**

Non, l’inscription se fait seulement pour les deux journées entières du Congrès.

**Est-ce que les affiches et les colloques peuvent être en français?**

Oui! l’ACTCC est fière d’accueillir du contenu de Congrès en Français ou en anglais. Les soumissions d’affiches et de colloques en français ou en anglais sont les bienvenues. Cependant, étant donné que les affiches en anglais et en français vont être présentées à la même session du Congrès, les présentateurs peuvent décider d’avoir des affiches bilingues, ou de fournir les résumés en français et en anglais si désiré.

**Quand auront les auteur(e)s un avis d’acceptation pour les soumissions d’affiches et de colloques?**

La date d’acceptation des soumissions n’a pas encore été déterminée. Nous vous encourageons de visiter le site Internet de l’ACTCC régulièrement pour obtenir des mises à jour concernant le Congrès, incluant les événements et les dates d’échéances importantes.

**Est-ce que tous les auteur(e)s recevront un avis d’acceptation?**

Non, seulement le premier auteur ou la première auteure de l’affiche recevra un avis d’acceptation. La date de notification sera aussi affichée sur le site Internet.

**Quand aura lieu la session des affiches?**

Tous les détails concernant le Congrès et ses événements seront affichés sur le site Internet au fur et à mesure qu’ils deviennent disponibles.

**Quelles sont les exigences pour les dimensions des affiches?**

Des mesures précises pour les dimensions des affiches seront envoyées avec l’avis d’acceptation, de même qu’affichées sur le site Internet.